

Délibération CA-20251008-6.1

Vanves, le 8 octobre 2025

**Conseil d'administration du Cnous du 8 octobre 2025**

**Projet de délibération relative à l'approbation des conventions de mandat entre le ministère de la Culture et le Cnous**

**La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires,**

- *Vu le code de l'éducation, notamment son article D821-15;*
- *Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous ;*

- **Point de l'ordre du jour**

**6.1. Conventions de mandat entre le ministère de la Culture et le Cnous**

- **Entendu l'exposé de Madame Bénédicte DURAND, Présidente du Cnous,**
- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

Le conseil d'administration approuve la signature de la convention de mandat pour la gestion et le paiement des bourses sur critères sociaux, des aides au mérite et des aides à la mobilité nationale et de la convention de mandat pour la gestion et le paiement de l'aide spécifique allocation annuelle culture, entre le Cnous et le Ministère de la Culture.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve, à l'unanimité** des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 29

Quorum : 9

Membres présents : 16

Procurations : 10

Membres participant à la délibération : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 26

**Bénédicte DURAND**

Délais et voies de recours : en application des articles R.421-1 et suivants du code de la justice administrative, la présente pourra faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la présidente du CNOUS et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, en l'occurrence de Cergy-Pontoise.